

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 008-596/17/CT

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'animation du réseau Imed

Information du Conseil de Territoire

DPEATSV 17/15389/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire.

L'Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement ci-après dénommée IMED est une association créée en 1988, dont l'objectif est de contribuer au développement des exportations des PME régionales à travers le dispositif du Volontariat International en Entreprises (V.I.E.) en s'appuyant sur un réseau de délégués commerciaux répartis au sein de 12 délégations permanentes. Les antennes mises à disposition des entreprises pour leur projet de développement international sont situées au Maroc, Emirats Arabes Unis (Arabie Saoudite et Pays du Golfe), Mexique, Etats-Unis, Canada, Espagne, Royaume-Uni, Australie, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud et Malaisie.

Les missions :

Les actions de l'IMED reposent sur le double objet social de l'association :

- l'Assistance aux PME/PMI pour qu'elles développent leurs exportations en assurant une présence permanente à l'étranger et en leur mettant à disposition une ressource humaine via le dispositif Volontariat International en Entreprises ci-après dénommé V.I.E.,

- La formation de jeunes diplômés en leur offrant une expérience professionnelle de deux ans à l'étranger sous la procédure du Volontariat International en Entreprises (V.I.E) et leur permettre une embauche à la suite.

L'IMED assure le portage complet du VIE : le recrutement et la formation des VIE, la gestion administrative et matérielle, la logistique de l'accueil (bureau, visas) ; le suivi et le reporting du travail des VIE.

Les V.I.E. se forment au sein des entreprises et ensuite réalisent dans le pays choisi des missions de développement international sur une période de 12 à 24 mois telles que des études de marché terrain, une prospection commerciale, la sélection de partenaire/distributeur ou agent, un suivi commercial de longue durée ou l'organisation de tournées commerciales...

Depuis 29 ans, l'IMED a assuré 1350 missions pour le compte de 618 entreprises. Une centaine de VIE ont bénéficié de ce tremplin pour leur carrière à l'international. La plupart des VIE sont embauchés à l'issue de leur mission par une des entreprises leur ayant confié une mission.

Pour mener à bien ses missions, nombreux partenariats sont établis tels que Business France, Comité régional des CCEF, Club WTC Apex, CCI International et le Guichet de l'Export.

L'IMED propose de promouvoir le dispositif des V.I.E sous ces 3 déclinaisons : V.I.E. mutualisés, V.I.E. mutualisés en filière et V.I.E. à temps plein.

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Résultats 2016 et objectifs 2017 :

Couverture internationale :

- Ouverture d'un bureau au Royaume-Uni (Londres) en janvier 2016
- Un bureau en Afrique du Sud (Johannesburg) en mai 2016
- Un bureau en Suède en mai 2016

Dispositif VIE :

V.I.E mutualisé : l'IMED est précurseur du dispositif de VIE à temps et coûts partagés en France

- Résultats 2016 :

- 12 VIE mutualisés
- 19 entreprises aidées
- 21 missions réalisées

- Objectifs 2017 : 15 VIE mutualisés

V.I.E à temps plein : Les VIE à temps plein en poste représentent à l'étranger des Ambassadeurs de la Région et de la Métropole.

Un nouveau programme sur 3 ans engagé depuis 2015 avec la Région prévoit le portage de 26 VIE à temps plein sur 12 mois pour autant d'entreprises.

- Résultats 2016 : 17 des 26 VIE réalisés ou en cours.
- Objectifs 2017 : Finalisation du programme + Mise en œuvre de 17 nouveaux VIE à temps plein pour la reconduction du programme triennal 2017/2018/2019

VIE Filière :

- Résultat 2016 : Avec le Pôle Mer Méditerranée, a été réalisée une implantation d'un VIE aux Etats-Unis (San Diego) pendant 12 mois

Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'IMED pour 2017 s'élève 1.372.250 euros soit 9.5% de plus qu'en 2016 (1.253.100 euros)

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

904.000 euros : Salaires et charges
210.800 euros : Loyers et charges
125.700 euros : Achats
70.400 euros : Frais de missions
61.350 euros : Services extérieurs

La part des salaires et charges s'élèverait à 65.8% du montant des dépenses (73.3 % en 2015).

Les recettes sont constituées par :

1.074.750 euros Facturation Entreprises
287.500 euros Subvention sollicitée à la Région Paca dont :
175.000 euros VIE mutualisés
112.500 euros VIE temps plein
10.000 euros Subvention sollicitée à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Une subvention de 20.000 euros était reçue par le passé de la part du Conseil Départemental ; laquelle ne peut plus être allouée sur l'exercice 2017.

La part de la facturation auprès des entreprises représente 69,5% du montant total des recettes (elle était de 62,80% en 2015)

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'attribuer au titre de l'année 2017 une subvention de 5.000 euros à l'association IMED, à l'instar de l'exercice précédent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de contribuer au développement des exportations des PME sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence relatif à l'attribution au titre de l'année 2017 d'une subvention de 5.000 euros à l'association IMED

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017